



Avis personnel aux propriétaires et principaux occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites d'une parcelle, les informant qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduite.

(art. D.VIII.11 du Code du développement Territorial)

## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Madame Christiane HENROT demeurant rue Herbefays 3 à 5530 Durnal.

Le terrain concerné est situé **Herbefays, 3 boîte 1** à **5530 Durnal** et cadastré **division 6, section A n°43H**.

Le projet est de type : **construction d'une couverture de terrasse**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ;  
dérogation au Plan de Secteur : implantation en zone agricole

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 15h.

Le dossier peut être consulté en dehors de ces heures exclusivement sur RDV pris 48h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr Carl-Eric BERGEMANN, conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, (téléphone : 082/610.327. - mail : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)).

**L'enquête publique est ouverte le 05/03/2024 et clôturée le 19/03/2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PU-2024-002 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR, le 19/03/2024 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 - 5530 YVOIR.

**A Yvoir, le 29 février 2024**

La Directrice générale,  
Joëlle LECOQ



Le Bourgmestre  
Patrick EVRARD